



PROCÉDURE POUR PERMIS DE VOYAGE

Inscrire votre équipe à un tournoi.

Vous devez vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'horaire avec un match de ligue autrement le permis peut être refusé.

- Tournoi dans la Région du Lac-St-Louis = Pas besoin de permis de voyage
- Tournoi au Québec à l'extérieur du LSL = Besoin d'un permis de voyage = **60\$**
 - o Amende de 20\$ à rajouter si moins de 72 heures
- Tournoi à l'extérieur du Québec =
 - o au Canada = **120\$**, besoin d'un permis de voyage de la Région (60\$) et de Soccer Québec (60\$) - doit être fait 1 mois avant le tournoi pour ne pas avoir une amende de 20\$ par semaine de retard.
 - o aux États-Unis = **150\$**, besoin d'un permis de voyage de la Région (60\$) et de Soccer Québec (90\$) - doit être fait 1 mois avant le tournoi pour ne pas avoir une amende de 20\$ par semaine de retard.
 - o à l'international = **300\$**, besoin d'un permis de voyage de la Région (60\$) et de Soccer Québec (240\$) - doit être fait au moins soixante (60) jours avant la date demandée pour ne pas avoir une amende de 20\$ par semaine de retard.

Étapes à suivre pour obtenir votre permis de voyage, une fois que vous avez été acceptés à un tournoi à l'extérieur de notre région :

1. Remplir la demande de permis de voyage : [formulaire-demande-permis-voyage.pdf](#)
2. Vous devez fournir en même temps **la liste** de joueurs réguliers, réservistes ou invités ainsi que le personnel technique et administratif qui y participeront, c'est obligatoire pour l'obtention du permis de voyage.
3. Scanner la demande de permis de voyage et **envoyer par courriel à** : Sophanna Men, sophanna.men@csmro.ca.
4. Envoyer le virement interac de 60\$ (Tournoi au Québec à l'extérieur du LSL) ou plus pour un tournoi à l'extérieur du Québec, à comptable@csmro.ca :
 - Q : Quel est mon club Favori
 - A : CSMRO
 - Commentaire : Permis de voyage - Nom de l'équipe
5. Une fois approuvé par la Région, Sophanna vous retournera par courriel, le permis et la liste autorisés par la Région. Vous n'aurez qu'à l'imprimer au besoin ou faire suivre au tournoi concerné. **À noter que le permis devra être payé pour le recevoir.**
6. **IMPORTANT** : Si votre **inscription au tournoi devait être annulée**, il faut retourner le scan du permis de voyage à faire annuler par courriel à Marcelle Lavoie (marcelle.lavoie@csmro.ca). La Région émet alors un crédit et le Club peut vous rembourser. Cependant, concernant les frais payés à Soccer Québec : *“Les frais d'administration ne sont pas remboursables sauf si le tournoi confirme le refus de l'équipe moins de 30 jours avant le début du tournoi. Les permis internationaux ne sont pas remboursables.”*